

## AVIS PUBLIC

**OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 387 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DU CONSEIL DE LA MRC DE PORTNEUF**

Lors de son assemblée régulière tenue le 17 avril 2019, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 387 peut le faire au bureau de la MRC de Portneuf, situé au 185, Route 138 à Cap-Santé, ainsi qu'à chacun des bureaux des municipalités comprises sur le territoire de la MRC de Portneuf, pendant leurs heures d'ouverture. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

**DONNÉ** à Cap-Santé, ce 24 avril 2019.



---

Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière